

**COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA  
MER NORMANDIE**  
**Monsieur Nicolas JOYAU**  
**Président**  
**16 rue Rosa Parks**  
**CS 52700**  
**14027 CAEN CEDEX 9**

Caen,  
Le 6 novembre 2024

**N/Réf. :**  
MdeC/CC 2024  
**Objet :**  
Avis projet modification n° 1 du PLU  
Rots  
**DATP**  
Mel : ccheriaux@caen.cci.fr

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie concernant le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rots.

La commune qui appartient au canton de Thue et Mue comptait 2 508 habitants au 1er janvier 2021.

La CCI Caen Normandie partage les objets du projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, qui visent à :

- Permettre la réalisation d'un projet intergénérationnel dans le bourg de Rots en ajustant le règlement graphique de la zone U (secteurs UF et UGc) et en réalisant une Orientation d'Aménagement et de Programmation afin de cadrer ce projet
- Mettre à jour les emplacements réservés
- Supprimer un périmètre de réciprocité autour d'une exploitation agricole qui a cessé son activité

.../...

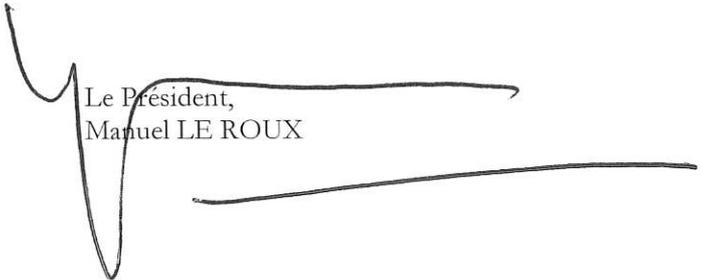
.../...

En conséquence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie émet un avis favorable au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article R 123-19, le présent avis doit être annexé au dossier soumis à la consultation lors de l'enquête publique.

Je vous saurais gré de me transmettre le dossier définitif en version numérique après approbation par le conseil communautaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Président,  
Manuel LE ROUX